



Maison Familiale Rurale le Grand Mas

30700 UZES
Tél. 04 66 22 18 26 - Fax. 04 66 22 50 21
E-mail : mfr.uzes@mfr.asso.fr

Les métiers de la nature par alternance

CAPA Travaux Paysagers

Après une classe de 3ème :

***Venez acquérir les techniques d'aménagement
et d'entretien paysager, sur deux ans***

- contenu détaillé de cette formation au verso -



CAPA Travaux Paysagers

Le CAPA (Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole) est un diplôme de niveau V du Ministère de l'Agriculture. La formation se déroule **sur deux ans** par alternance école / stage en entreprise. Cette méthode permet d'allier la théorie et la pratique. Elle offre la découverte grandeur nature du cadre de travail et de la profession. Une partie de l'examen est acquise en contrôle continu (sur les deux ans), l'autre partie étant acquise en épreuves terminales.

Contenu

4 modules d'enseignement général (400 h) :

Expression - Communication, Mathématiques, Economie Générale, Sport - santé - sécurité, Langue (Facultative)

3 modules d'enseignement professionnel (760 h) :

Economie d'entreprise, Agronomie - Biologie, Techniques professionnelles (création et entretien des jardins, maçonnerie des jardins, conduite et entretien du matériel horticole).

1 module d'approfondissement professionnel :

Approfondissement et spécialisation dans un des domaines de l'horticulture ou du jardin.

Lieu des stages

Le stage doit obligatoirement se dérouler dans une entreprise de Jardins Espaces Verts, une collectivité territoriale (Mairie) ou un golf.

Débouchés

Après le CAPA, plusieurs possibilités :

- ♦ **Entrer dans la vie active** : entreprises ou Services Collectifs (Mairies, hopitaux...), activités professionnelles en espaces verts, jardineries, pépinières, floriculture..
- ♦ **Poursuivre ses études** : (si bon niveau) : BAC PRO ou CERTIFICAT DE TECHNICIEN en Jardins Espaces Verts



Tarifs CAPA

Internat + scolarité : 178 € par mois
Demi-pension + scolarité : 126 € par mois



Bourses nationales

En fonction des revenus de la famille, des bourses peuvent être accordées :

- 1ère année : minimum 1229 € / maximum 1568 €, par an,
- 2ème année : minimum 927 € / maximum 1184 €, par an.